

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1-2019

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 25 mars 2019, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le **règlement numéro 1-2019 afin d'ajouter, dans les usages spécifiquement autorisés de la zone Ib1, l'activité complémentaire de vente au détail du produit manufacturé;**
- QUE le règlement numéro 1-2019 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 10 avril 2019;
- QUE le règlement numéro 1-2019 est entré en vigueur le 15 avril 2019, suite à la délivrance du certificat de conformité émis par M. Jean Lachance, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 7 mai 2019.

Danielle Caron, OMA
Greffière